



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **21 mai 2024** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Jonathan Touchette-Boileau	siège no 4
Mme Lise Nadeau	siège no 5
M. Éloi Rioux	siège no 6

Est également présente, Mme Josée Laverdière, Directrice Générale & Greffière-Trésorière.

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **PRÉSENTATION DU DOCUMENT SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT AVEC LA VILLE D'AMOS**
3. **MANDAT D'ARPENTAGE PRÉALABLE AU POSSIBLE REGROUPEMENT AVEC LA VILLE D'AMOS**
4. **SOUMISSION AM NOR CAMION ÉCUREUR VERSUS VILLE D'AMOS**
5. **ACHAT PICK-UP**
6. **APPUI DEMANDE DE SUBVENTION À LOISIRS ET SPORT POUR ACHAT DE JEUX INTÉRIEURS**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

[Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire](#)

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation par courriel au moins 72 heures avant la présente et ont signé l'accusé réception tel que prévu au règlement #277 de la Municipalité.

Monsieur le maire Félix Labrecque constate le quorum et ouvre la séance à 19h.

2. **PRÉSENTATION DU DOCUMENT SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT AVEC LA VILLE D'AMOS**

3. **MANDAT D'ARPENTAGE PRÉALABLE AU POSSIBLE REGROUPEMENT AVEC LA VILLE D'AMOS**

[91-05-24](#)

[Étude de Regroupement avec la Municipalité de St-Félix de Dalquier](#)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Félix-de-Dalquier et la Ville d'Amos ont demandé l'aide du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour un accompagnement et un soutien technique de la part de son ministère pour la réalisation d'une étude de pertinence d'un regroupement des municipalités Ville d'Amos et de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier;

CONSIDÉRANT QUE l'une des étapes dans l'étude de regroupement est de mandater un arpenteur-géomètre afin d'effectuer les travaux pour la préparation du plan et de la description des limites de la nouvelle ville à la suite du regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jonathan Touchette-Boileau

APPUYÉ PAR M. le conseiller Éloi Rioux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER la firme Géoposition arpenteur-géomètre afin de réaliser la préparation du plan et de la description des limites de la nouvelle ville à la suite du regroupement entre la Ville d'Amos et la municipalité de St-Félix-de-Dalquier, dont les honoraires et frais incomberont à la Ville.

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur général adjoint à convenir au nom de la Ville, de toutes autres conditions et modalités jugées pertinentes;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

4. SOUMISSION AM NOR CAMION ÉCUREUR VERSUS VILLE D'AMOS

Reporté à une séance régulière.

5. ACHAT PICK-UP

Reporté à une séance régulière.

6. APPUI DEMANDE DE SUBVENTION À LOISIRS ET SPORT POUR ACHAT DE JEUX INTÉRIEURS

92-05-24

Demande de subvention projet plateau Multi-sport

Considérant que la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier souhaite utiliser la surface de l'Aréna qui se retrouve sans glace pour l'été, pour offrir un plateau Multi sport;

Pickleball, Badmington, Volley-ball, Basket, sont les sports retenus pour le plateau Multi-sport;

Considérant que, par le programme de Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue, la Municipalité peut bénéficier d'une subvention couvrant 50% du montant pour acheter de l'équipement;

Considérant que le comité du Festival du camion donnera un appui financier au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jonathan Touchette-Boileau

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'appuyer la Commission des loisirs de Saint-Félix de Dalquier à faire la demande de subvention pour développer le projet de plateau Multi-sport dans le Complexe sportif de Saint-Félix de Dalquier et d'autoriser l'agente de développement Maé Parent Faubert à remplir et signer tous les documents requis.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée, il est 21h00.

Félix Labrecque
Maire


Josée Laverdière
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Félix Labrecque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.